REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, A 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs), sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 19

Ayant pris part au vote :

(vote public) : 21

o Contre : 0
o Abstention : 0

o Blanc : 0 o Nul : 0

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé: Néant.

Absents: MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme

MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.

Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

<u>Date de convocation</u>: Le 07 avril 2023

Date d'affichage: Le 07 avril 2023 M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 3 avril 2006 approuvant le projet d'aménager un gîte de groupe (15 places) à la gare sur la Commune de Dunières.

Il rappelle également la délibération n° DC/2022-12-19/19 en date du 19 décembre 2022 relative à la création d'un nouveau budget annexe « bâtiments commerciaux », incluant le gîte à Dunières ; ce budget ayant vocation à comptabiliser l'ensemble des opérations de bâtiments ayant vocation à générer des revenus commerciaux.

Il rappelle en outre la délibération n° DC/2022-09-05/08 en date du 5 septembre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.

M. le Président explique qu'afin de transférer l'ensemble des biens imputables au nouveau budget « bâtiments commerciaux » (et notamment le gite de groupe à Dunières), il propose de prendre une délibération permettant, conformément d'une part aux dispositions du CNoCP (Conseil de Normalisation des Comptes Publics) et d'autre part aux dispositions de la nomenclature M57, une reprise des biens inscrits à l'inventaire par des opérations non budgétaires. Il s'agit de faire une régularisation par le haut de bilan par le mouvement du 1068.

<u>Fiche 2188/01/08/43</u>: 36 068.14 euros Débit au 1068 / Crédit au 2188 budget principal Débit du 2188 / Crédit du 1068 budget bâtiments commerciaux

<u>DELIBERATION N°</u>: DC/2023-04-11/14

OBJET DE LA SEANCE : Budget « bâtiments

commerciaux »

Inventaire - Régularisation

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041114-DE Reçu le 19/04/2023

iche 2188/01/10/43 : 1 247.04 €

Lébit au 1068 / Crédit au 2188 budget principal

ébit du 2188 / Crédit du 1068 budget bâtiments commerciaux

iche 2188/01/16/43 : 2 242.42 €

₿ébit au 1068 / Crédit au 2188 budget principal

Débit du 2188 / Crédit du 1068 budget bâtiments commerciaux

Fiche 2188/01/21/43: 316.66 €

Débit au 1068 / Crédit au 2188 budget principal

Débit du 2188 / Crédit du 1068 budget bâtiments commerciaux

Fiche 2313/01/06/43 : 478 775.46 €

Débit au 1068 / Crédit au 2188 budget principal

Débit du 2188 / Crédit du 1068 budget bâtiments commerciaux

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de transférer la totalité de l'inventaire (relatif notamment au gîte de groupe à Dunières) depuis le budget principal vers le budget annexe « bâtiments commerciaux » par une opération non budgétaire,
- charge M. le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,



Certifié exécutoire par transmission en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le